

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 mars 2019

## SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 564

présenté par  
M. Borowczyk

**ARTICLE 8**

I. – À la première phrase de l’alinéa 2, substituer aux mots :

« hôpitaux de proximité »

les mots :

« établissements de santé de proximité ».

II.– En conséquence, procéder à la même substitution à la dernière phrase du même alinéa, à la fin de l’alinéa 3, à la première phrase de l’alinéa 7 et à l’alinéa 8.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le terme « hôpital » n’est pratiquement plus utilisé aujourd’hui au profit du terme « établissement de santé ».

il est donc souhaitable de remplacer la notion d’hôpital de proximité par la notion d’établissement de santé de proximité.